

Nom : Comité de suivi de la Convention-cadre Bruxelles Formation - Enseignement de Promotion sociale			
Acronyme : /			
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence		Echelon territorial
<input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input checked="" type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input type="checkbox"/> RBC <input checked="" type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input checked="" type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Références légales	Convention-cadre entre Bruxelles Formation et l'Enseignement de Promotion sociale signée le 2 mai 2022 et actée par le Comité de gestion du 16 décembre 2022.		
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective		
Composition & Durée du mandat	Composition : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions ou son délégué/représentant ; ▪ Le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de la formation professionnelle ou son délégué/représentant ; ▪ Un représentant pour l'Enseignement de Promotion sociale de chacun des réseaux d'enseignement ; ▪ Un représentant de l'administration de la Communauté française ; ▪ Un représentant du Service générale de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale ; ▪ Quatre représentants de Bruxelles Formation. <input type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input checked="" type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux		
Liens formels		Instances internes	
Commentaires	Le comité de suivi a pour mission de susciter les synergies entre les partenaires potentiels, de donner un avis sur les projets proposés et d'évaluer les actions de formation réalisées en application d'un programme annuel initial. Il est également amené à réfléchir aux moyens de faire évoluer le dispositif mis en place, dans le but d'atteindre au mieux les objectifs définis dans la Convention-cadre.		

Site web	/
-----------------	---